

Le dix neuf février deux mil neuf à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le quatorze février deux mil neuf s'est réuni, en mairie, sous la présidence de Monsieur Michel TROADEC, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice à l'exception de Dominique FLOCH pouvoir à Raymond LE DREFF, Jean-Claude TALARAMIN pouvoir à Yvonne CONQ.

M André YVINEC a été nommé secrétaire de séance.

0.1.09 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2008

Le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

1.1.09 CONVENTION MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE SYNDICAT DE SAINT PABU LAMPAUL PLOUDALMEZEAU

Discussion

Michel TROADEC, Maire, présente les deux conventions entre la commune de PLOUGUIN et le syndicat des Eaux de SAINT PABU / LAMPAUL PLOUDALMEZEAU pour un échange de personnel. Ces conventions sont proposées pour 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2009. Elles viennent officialiser un état de fait.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cet échange de convention de mise à disposition de personnel entre la commune de PLOUGUIN et le syndicat intercommunal d'eau de SAINT -PABU, LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à ces conventions et aux éventuels avenants.

2.1.09 DEMANDE DE DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

Discussion

Michel TROADEC, Maire, propose de ne pas solliciter de D.G.E. (dotation globale d'équipement) en 2009 et de prévenir de la demande d'inscription pour la D.G.E. 2010 sur le projet retenu dans le cadre de la procédure Eco Faur qui sera déterminé après l'approbation de la phase 1 de l'étude globale.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ENTERINE cette demande

3.1.09 COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - COMMUNE

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2008 de la commune approuvé par la commission AXE I des Projets adaptés à nos Capacités du 2 février 2009.

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement	- 147 243,69		- 410 808.37	- 558 052.06	66 500,00
Exploitation	462 664,09	281 243.69	435 607.29	617 027.69	
TOTAUX	315 420,40	281 243.69	24 798.92	58 975.63	66 500.00

Après que le Maire ait quitté la salle, Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, met aux voix le compte administratif 2008 du Maire.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte le compte administratif 2008 du budget de la commune

4.1.09 COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - EAU

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2008 de la commune approuvé par la commission AXE I des Projets adaptés à nos Capacités du 2 février 2009

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement	56 094.02		- 36 570.81	19 523.21	- 68 000.00
Exploitation	60 365.01	33 505.98	75 432.75	102 291.78	
TOTAUX	116 459 03	33 505.98	38 861.94	121 814.99	- 68 000.00

Après que le Maire ait quitté la salle, Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, met aux voix le compte administratif 2008 du Maire.

Volume produit par le captage en 2008 : 68 339 m3 (52.51%)
 Volume produit par le Bas Léon en 2008 : 61 814 m3 (47.49 %)
 Production totale 2008 : 130 153 m3

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	1

ADOpte le compte administratif 2008 du budget de l'eau

5.1.09 COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - ASSAINISSEMENT

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2008 de la commune approuvé par la commission AXE I des Projets adaptés à nos Capacités du 2 février 2009

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement	187 072.17		20 147.36	207 219.53	-295 814.00
Exploitation	90 342.83	36 927.83	50 713.62	104 128.62	
TOTAUX	277 415.00	36 927.83	70 860.98	311 348.15	- 295 814.00

Après que le Maire ait quitté la salle, Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, met aux voix le compte administratif 2008 du Maire.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte le compte administratif 2008 du budget assainissement

6.1.09 COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – LOTISSEMENT MARIE CHAPALAIN

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2008 de la commune approuvé par la commission AXE I des Projets adaptés à nos Capacités du 2 février 2009

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement					
Exploitation	2 972.20		- 2 972.20	0.00	
TOTAUX	2 972.20		- 2 972.20	0.00	

Après que le Maire ait quitté la salle, Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, met aux voix le compte administratif 2008 du Maire.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte le compte administratif 2008 du budget lotissement Marie Chapalain

7.1.09 COMPTE DE GESTION 2008 - COMMUNE

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte le compte de gestion 2008 du budget Commune

8.1.09 COMPTE DE GESTION 2008 - EAU

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	1

ADOpte le compte de gestion 2008 du budget Eau

9.1.09 COMPTE DE GESTION 2008- ASSAINISSEMENT

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte le compte de gestion 2008 du budget Assainissement

10.1.09 COMPTE DE GESTION 2008- LOTISSEMENT MARIE CHAPALAIN

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte le compte de gestion 2008 du budget lotissement Marie Chapalain

11.1.09 SUBVENTIONS 2009

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente le tableau des subventions étudiés par la commission AXE I des Projets adaptés à nos Capacités du 2 février 2009.

	Nom	Adh 2009		Demande 2009	Prop 2009	
		Total	Plouguin			
1	Tennis Club PLOUGUIN	29	25	250	184,30	
2	A.S.P. Cyclos et Pédestres	62	51	400	328,85	
3	Gym détente	87	56	550	402,35	
4	G.E.R.	41	32	276	230,85	
5	Raquette Vallonnaise					
6	E.S.P.T. Volley	13	8	-	103,45	
7	Patiner à PLOUGUIN	81	30	1 050	323,95	
8	Hand-ball	105	67	450	473,40	
9	Gars de Saint-Majan	201	152	917	916,85	
10	Comité des Fêtes			457	466,14	
11	UNC PLOUGUIN TREOUERGAT	42	35	70	71,40	
12	UNC stèle de TREOUERGAT			40	40,80	
13	Les pitchounes	40	40	300	248,00	
	Familles Rurales					
14	Danses bretonnes	21	17	150	145,10	
15	Art floral					plus de section
16	Informatique			-		
17	Service de Remplacement "Les Vallons"			280	280,00	
18	A.P.E. Ecole Publique - Activ. Scolaires	109	101	720	695,89	
19	A.P.E. Ecole Privée - Activités Scolaires	196	164	1 000	1 129,96	
20	C.C.A.S.			1 560	1 591,20	
21	Club de l'Amitié	183	182	360	334,50	2%
22	Strollad C'hoariva Plougin	34	10	250	159,80	2%
23	Société de Chasse	280	28		137,20	
24	Mutuelle national des territoriaux			42	42,00	2%
25	Prévention routière				17,65	
26	Comité de Jumelage			360	367,20	
27	Dojo des abers		28		137,20	
28	Electro-foot brestois		2	100	90,10	2%
29	Bagad an eor du		2		141,88	2/3 de 2008 x 2%
30	D.D.E.N. (0,50 € par enfant de Plouguin)		101		50,50	
31	DIWAN					
					9 110,52	

Comice agricole l'année de l'organisation sur le canton

2003	par assos	46
	plouguinois	4,3
	hors plouguin	2,15
2004	par assos	47
	plouguinois	4,4
	hors plouguin	2,2
2005	par assos	48
	plouguinois	4,5
	hors plouguin	2,25
2006	par assos	49
	plouguinois	4,6
	hors plouguin	2,3
2007	par assos	50
	plouguinois	4,7
	hors plouguin	2,35
2008	par assos	51
	plouguinois	4,8
	hors plouguin	2,4
2009	par assos	52
	plouguinois	4,9
	hors plouguin	2,45

enfant de Plouguin	
2005	6,25
2006	6,50
2007	6,63
2008	6,76
2009	6,89

Exceptionnelles ou nouvelles	
ASP 30 ans	750 €
Comice	Non
Rugby hermine	19,6
O.C.P.	Non
Lannalouarn	Non
Eau et rivière	Non

Raymond LE DREFF, après rendez vous avec l'association d'eau de Lannalouarn propose de verser une subvention sur la base du fonctionnement classique : part fixe pour l'association et un montant par adhérents, soit :

Part fixe 2009	52 €
50 adhérents à 4.9 €	245 €
Total subvention 2009	297 €

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	3	0

ADOpte ces subventions pour 2009

12.1.09 MARCHÉ DE VOIRIE – ANNULATION PENALITES DE RETARD

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, propose d'annuler les pénalités de retard dues par la société EUROVIA sur le solde du marché de voirie 2007 de 53,45 €.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	2

ANNULE les pénalités liées à ce solde de 53.45 €

13.1.09 PASS FONCIER

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, propose suite à la réunion de la commission AXE II du 4 février 2009, de présenter la procédure.

L'Etat, le 1 % logement et la Caisse des Dépôts et Consignations ont signé une convention créant le Pass Foncier. Ce dispositif est destiné à faciliter la 1^{ère} acquisition d'une résidence principale en instituant un système d'accession en deux temps :

- 1) limiter le coût initial de l'opération au seul coût de la construction
- 2) neutraliser le prix du terrain (achat par le CIL : comité interprofessionnel du logement).

Avantage pour les primo-accédant :

- 1) Obtention d'un prêt à taux zéro de 30 000 € dans notre zone
- 2) Réduction du taux de TVA à 5.5 % (et non 19.6 %) sur le montant de la construction
- 3) Obtention d'une aide de la collectivité de 3 000 € pour une famille de 3 personnes, 4 000 € pour une famille de 4 personnes

Conditions à remplir pour l'acheteur :

- 1) Etre primo accédant (ne pas avoir été propriétaire de ses biens pendant les deux dernières années, cas des couples reconstitués)
- 2) Plafonds de ressources à respecter
- 3) Répondre aux critères d'éligibilité que les collectivités locales peuvent imposer
- 4) Ne pas louer la maison
- 5) Le « bail » avec le CIL est fait pour une durée de 18 à 25 ans

La délibération porte sur :

- 1) adhésion au principe du Pass Foncier
- 2) Détermination des critères d'éligibilité (ceux-ci sont adaptables tous les ans)
 - a) prix maximum du m² de terrain

- b) superficie maximum du terrain
- c) prix maximum du m2 construit
- d) norme des constructions
- e) nombre de pass foncier par an

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte le principe du Pass Foncier sur la commune de PLOUGUIN

FIXE les critères suivants pour 2009 :

- a) prix du m2 : 65 €**
- b) superficie maximum : 700 m2**
- c) prix maximum du m2 construit : 2 000 € du m2**
- d) norme RT 2005**
- e) nombre de pass foncier pour 2009 : 6**

14.1.09 PRINCIPE DE PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE DEPLACEMENT – PISCINE – ECOLES ELEMENTAIRES DE PLOUGUIN

Discussion

Gilbert LE BLOAS, Adjoint au Maire, présente la demande des deux écoles de la commune concernant la possibilité de prise en charge par la commune des frais de transport engagés pour les déplacements en direction des piscines dans le cadre de l'apprentissage de la natation.

Il propose, suite à la commission AXE III Bien vivre Ensemble à Plouguin du 12 février, de réserver une suite favorable à ces demandes sous condition que ce soit la mairie qui décide, au vu des devis sollicités par les écoles, de l'attribution de la mission de transport.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte ce principe

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces liées à ces transports

15.1.09 REGLEMENT RESTAURANT SCOLAIRE

Discussion

Gilbert LE BLOAS, Adjoint au Maire, présente le permis à points et le règlement établis et discutés avec les deux écoles, les associations de parents d'élèves, le D.D.E.N. et le personnel territorial puis examiné par la commission AXE III Bien vivre Ensemble à Plouguin du 12 février 2009.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte le règlement du restaurant scolaire municipal
ADOpte le permis à points du restaurant scolaire municipal

16.1.09 PARTICIPATION SPECTACLES VIVANTS – C.C.P.A. – LE FOURNEAU

Discussion

Gilbert LE BLOAS, Adjoint au Maire, présente la proposition de participation au financement de l'action Spectacle vivant avec la C.C.P.A. et Le Fourneau, étudiée par la commission AXE III Bien vivre Ensemble à Plouguin du 12 février.

Il propose de participer au financement à hauteur de 0.33 € par an et par habitant (687.39 €) pour une période de 3 ans.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte la participation de 0.33 €, par an, par habitant, pendant 3 ans.

17.1.09 PRINCIPE DE CONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES

Discussion

André YVINEC, Adjoint au Maire, présente la convention de base qui devra être adaptée aux besoins des associations avec lesquelles une convention sera signée après discussion.

Sont concernées les associations locales utilisatrices régulières de locaux communaux et/ou ayant des besoins réguliers en organisation.

<i>Interlocuteur, signataire</i>	<i>Catégories d'association</i>
Michel TROADEC	Patriotiques et divers
Roger TALARMAIN	Sociales
Gilbert LE BLOAS	Culturelles, scolaires
André YVINEC	Sportives

La signature de l'ensemble des conventions aura lieu lors du Forum des associations en septembre.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte le principe de conventionnement
AUTORISE les différents élus à signer les conventions de leur domaine et les différents éventuels avenants.

18.1.09 CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL – ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente la proposition de convention du Conseil général pour des missions de conseil, d'information, de réalisation de contrôles et de rapport, d'assistance pour les études et réflexions concernant le système d'assainissement.

La participation forfaitaire serait de 625 € (valeur 2009). La convention est valable pour 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2009

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette convention avec le Conseil Général
AUTORISE Daniel SALIOU à signer tous documents liés à cette convention et à ses éventuels avenants

19.1.09 CONVENTION CONSEIL GENERAL – MISE EN PLACE DE COUSSINS BERLINOIS SUR LA RD 26

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente la proposition de convention portant sur la mise en place, pour une période de 3 mois de deux coussins berlinois dans l'emprise de la route départementale 26.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette convention avec le Conseil Général
AUTORISE Daniel SALIOU à signer tous documents liés à cette convention et à ses éventuels avenants

20.1.09 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Michel TROADEC, Maire, présente les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquels il n'a pas utilisé son droit de préemption.

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m ²)	Acquéreur
01/09	TOURNELLEC	3 rue des cerisiers	ZB 241	1 367	KERROS Morgane
02/09	CHAVONET	3 rue Charles LEGUEN	I 1138 I 1140 I 1142 I 1144	622 237 41 777	LIEGEARD / RICHARD
03/09	BEGOC	5 rue des genêts	ZB 146	390	MARZIN / BURGAUD

21.1.09 QUESTIONS DIVERSES

- Présentation 1^{ère} phase Etude globale samedi 21 février à 10 h salle Saint Pierre
- Commission AXE II le jeudi 12 mars à 20 h en mairie
- Conseil municipal du budget le 19 mars à 18 h 00
- Conseil municipal Etude globale le 5 mars à 20 h 30
- Une enquête publique sera mise en œuvre pour quatre dossiers de rétrocession de terrain : Marzin, Floc'h, Cadour, Lansonneur
- Réunion publique de concertation sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à PLOUVIEN le 11 mars 2009 à 18 h 30 salle polyvalente
- Groupe de travail sur le devenir de la station d'épuration : Daniel SALIOU, Daniel CONQ, Félix GUILLOU, Jean LAOT